

Fiche de Données de Sécurité
Norme NFT01-102/12/92 et Directive 91/155 CEE

Page 1 / 4 – Référence du Produit :

AGYW
Tissu absorbant GRIS

Dernière mise à jour : 23-09-09

1 – Identification du produit :

- 1-1 Désignation commerciale : **TECHNISORB**
- 1-2 Codes Articles : AGYW F – AGYW.2F – AGYW.FL – AGYW R1 – AGYW MR2 – AGYW.MR4 - AGYW.FL – AGYW.MR2L – AGYW.MR4L – AGYW.F/ECO – AGYW.MR2/ECO – AGYW.MR4/ECO – AGYW.FL/ECO – AGYW.FM – AGYW.MR2M
- 1-3 Fabricant / Fournisseur : Ets ALAIN COMPAS -74 Rue Vernouillet –51100 REIMS
Tél. 03.26.85.20.84 – Fax : 03.26.85.66.40
- 1-4 Type d'utilisation : **POUR ABSORBER TOUS LES LIQUIDES**

2-Composition / Informations sur les composants

Composition chimique :		
<i>Polypropylène</i>	: 98.7%	N° de CAS : 9003-07-0
<i>Mélange de pigments</i>	: 0.3%	
<i>Alkyl Alkoxyates fluorés et sulfonamides</i> : 1.0%		
- Fluoro-Alkoxyates		N° de CAS : 68958-61-2 68958-60-1
- Fluoro-Sulfonamides		N° de CAS : 4151-50-2 68957-62-0

3-Identification des dangers

Informations relatives aux dangers particuliers pour l'homme et l'environnement :

- *Le produit en fusion adhère à la peau et cause des brûlures.*
- *Sans dangers pour l'environnement, selon les directives européennes CEE 88/379, 67/548 et leurs amendements.*

4- Premiers secours

- 4-1 Informations générales : *A température ambiante, le produit n'est pas irritant et ne libère pas de fumées toxiques. Les informations suivantes concernent des situations critiques (feu).*
- 4-2 Après inhalation : *Si un volume important de fumée est inhalé, placer le patient dans une pièce bien ventilée. Consulter un médecin en cas de symptômes persistants.*
- 4-3 Contact avec la peau: *Après contact avec du produit en fusion, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide. Ne pas retirer le produit solidifié de la peau. Prendre aussitôt conseil auprès d'un médecin.*
- 4-4 Contact avec les yeux : *Rincer l'œil plusieurs minutes à l'eau courante. Consulter un médecin.*
- 4.5 Ingestion : *Aucune mesure particulière n'est requise en cas d'ingestion autre que consulter un médecin*

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5-1 Moyens d'extinction :

- Eau
- Dioxyde de Carbone
- Mousse
- Poudre Chimique

5-2 Produits d'extinction déconseillés : *Aucun*

5-3 Dangers spécifiques causés par les matières ou ses produits de combustion :

Les produits de combustion peuvent être dangereux. Au cours du développement de l'incendie (principalement entre 400°C et 700°C), d'autres produits comme les hydrocarbures et aldéhydes (acétaldéhyde, crotonaldehyde) peuvent se former.

5-4 Equipements de protection : *Porter un équipement de protection complet
Porter des appareils respiratoires.*

5-5 Autres informations : *Valeur calorifique : 8000 – 11000 Kcal/Kg*

6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6-1 Précautions individuelles : *Aucune mesure requise*

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement : *Aucune mesure spéciale*

6-3 Méthodes de nettoyage : *Aucune*

7-Manipulation et stockage

7-1 Manipulation

- Mesures techniques : *Aucune*
- Précautions : *Eviter le contact avec les yeux.*

7-2 Stockage

- Mesures techniques : *Ne pas fumer – Protéger des flammes, des équipements électriques.*
- Conditions de stockage : *Stocker dans un endroit sec, de préférence à l'abri du plein soleil.*

8 – Contrôle de l'exposition / Protection Individuelle

8-1 Mesures d'ordre technique : *Aucune*

8-2 Paramètres de contrôle : *Aucun*

8-3 Equipement de protection individuel

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection des yeux
- Protection de la peau et du corps

Aucune mesure n'est requise pour utiliser les produits. Toutefois, les produits absorbés gardent leurs caractéristiques physicochimiques et toxicologiques. Il conviendra de prendre les précautions d'usage (EPI adéquat) en fonction du liquide absorbé lors de la manipulation des absorbants imprégnés.

9 - Propriétés physiques et chimiques

9-1	Forme	: Tissus pleins sous forme de feuilles, de rouleaux de différentes dimensions
	Couleur	: GRIS
	Odeur	: Sans odeur
9-2	Température de fusion :	160 – 163 °C
	- Point d'éclair :	330 °C
	- Température d'auto-inflammation :	400 °C
9-3	Danger d'explosion	: Produit non explosif
9-4	Densité / Masse volumique (Kg/m ³) :	0.9 Kg/m ³
9-5	Solubilité	: Insoluble dans l'eau
9-6	Autres informations	: Soluble dans des solvants aromatiques chlorés chauds.

10 – Stabilité et réactivité

10-1	Stabilité	: Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10-2	Produits de décomposition dangereux :	Pas de produit de décomposition dangereux connu à température ambiante.
10-3	Réactions dangereuses	: Aucune réaction connue.

11 – Informations toxicologiques

11-1	Toxicité aiguë	: Aucune
11-2	Effets primaires d'irritation :	
	- Sur la peau	: Aucun
	- Sur les yeux	: Aucun
11-3	Sensibilisation	: Aucun effet connu
11-4	Autres informations toxicologiques :	L'agent d'hydrophilisation contient au moins 1 produit chimique fluoré organique qui, en cas d'ingestion, peut rester longtemps actif dans le corps, soit comme molécule mère ou comme métabolite. Il n'y a aucun effet connu sur la santé.

12 – Informations Ecologiques

- 12-1 Persistance et dégradabilité : Le produit n'est pas biodégradable
- 12-2 Comportement environnemental / Mobilité et bio accumulation :
L'agent d'hydrophilisation est toxique pour les organismes aquatiques. Il contient des produits chimiques fluorés qui peuvent s'accumuler suite à une exposition répétée.
- 12-3 Autres informations :
Le produit n'est pas toxique, mais de fines particules peuvent avoir un effet physique sur des organismes terrestres ou aquatiques.

13 – Considérations relatives à l'élimination

- 13-1 Produit :
*Le produit est classé comme déchet urbain, selon la résolution CEE du 20 Décembre 1993 qui établit une liste de déchets à partir des directives CEE 75/442, modifiées par les directives CEE 91/156.
La matière peut être, soit enfouie, ou recyclée, selon la directive CEE 94/62.
Sur la base des informations données par les autorités compétentes, le produit peut être éliminé avec les déchets ménagers ou incinéré avec ces déchets.
Une fois imbibé, ou saturé, l'élimination devra obéir à la législation en vigueur dans le pays à propos des liquides absorbés.*
- 13-2 Emballages :
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 – Informations relatives au transport

Matière non dangereuse, selon les lois nationales et internationales, actuellement en vigueur à propos du transport par route, air, mer, rail (Classe ADR/RID – GGVS/GGVE)

15-Informations réglementaires

Selon la directive 67/548/CEE et amendements suivants, ce produit est non dangereux. Il n'est pas tenu d'être identifié.

16-Autres informations

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et se veulent descriptives des caractéristiques du produit par rapport à la santé, la sécurité et l'environnement. Elles ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et n'ont pas de valeur contractuelle.

Les Ets ALAIN COMPAS SA ne pourraient être tenus responsables en cas d'utilisation du produit pour d'autres buts, ou, de mauvaise application des informations contenus dans ce document.